



Pour une autorité unique des transports à Mayotte : le ministre Carencu attend la copie d'ici trois mois



Le collège de Koungou célèbre ses 20 ans en grande pompe !

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2681 - Édition du 4 Juillet 2023



Maman j'ai eu mon bac !

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE

OU
RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%

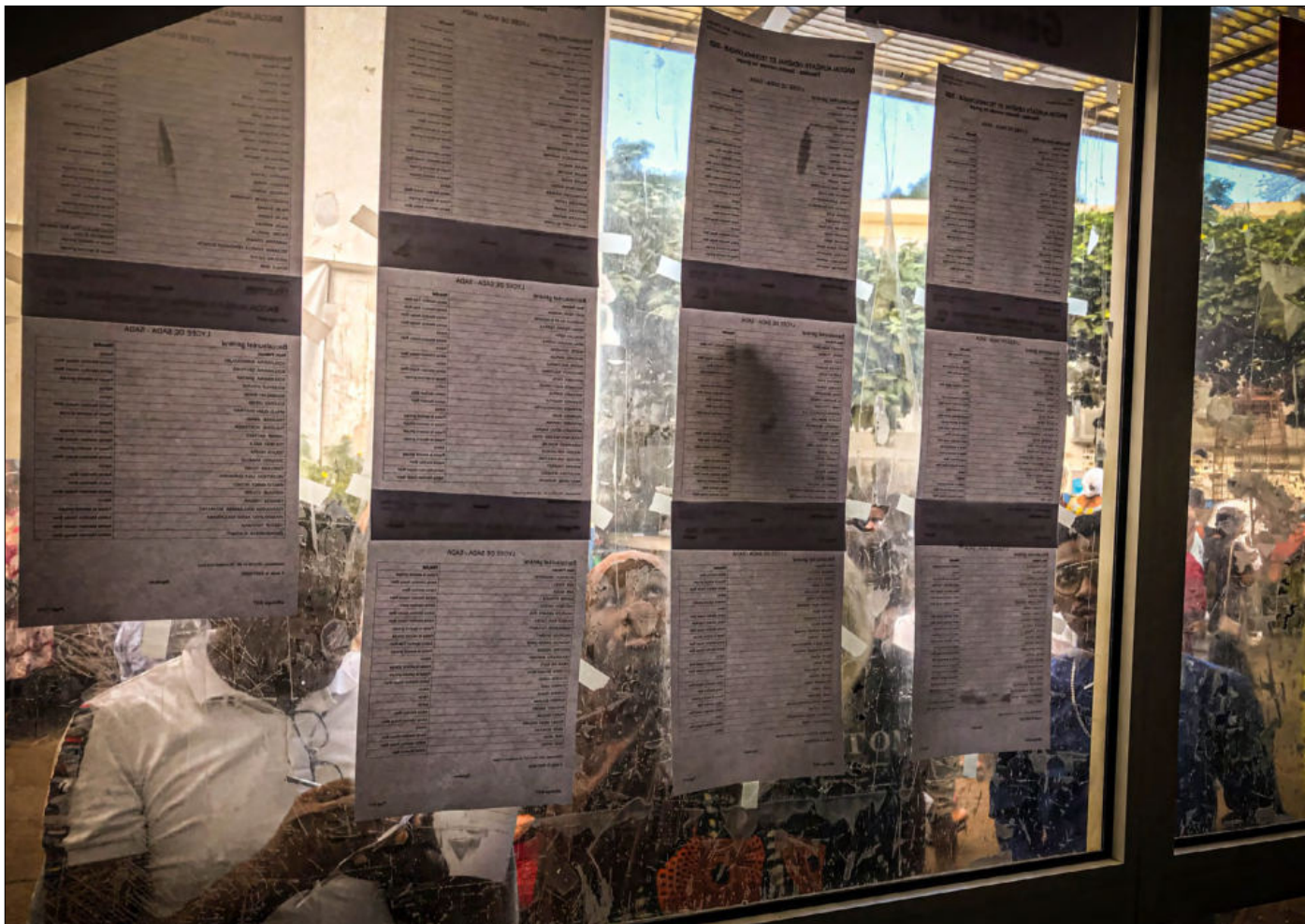


MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉDUCATION: Les résultats du baccalauréat 2023



Même depuis l'envers du décor, le stress de ma recherche est palpable

Réveils aux aurores en ce lundi 3 juillet qui annonce les résultats officiels du baccalauréat, édition 2023, au sein de notre académie mahoraise et de ses 22 lycées. Un tournant de vie qui n'est pas des moindres, matérialisant par la même occasion la fin de tout ce parcours scolaire. Notre rédaction est allée s'immerger conditions (quasi) réelles.

Que ce moment soit plus ou moins loin, on peut dire qu'il est toujours aussi stressant et ce, même par procuration. Et même si les années s'écoulent et que les évolutions sociétales suivent la mouvance, il est des épreuves, des émotions et des réactions qui perdurent. À voir les traits tirés, les regards cernés ou bien même les sourires nerveux forcés, qu'on le veuille ou non, la

dominante n'est jamais totalement confiante, tant que son nom n'est pas affiché avec la sacro-sainte mention ADMIS. Une tradition qui perdure malgré l'ère du tout internet et des résultats aussi diffusés en ligne.

C'est ainsi que nos **6290 mahorais inscrits cette année au bac** se sont, à dominante, rendus dans leurs respectifs établissements, seuls, en famille ou avec les copains afin quérir le verdict tant attendu.

Récapitulatif en quelques chiffres

Sur les **2 628** lycéens ayant présenté le **baccalauréat général**, **686** partent au rattrapage, **649 l'ont eu**, dont 68 avec mention très bien et 5 avec les félicitations du jury.

Sur les **1 942** lycéens issus des **filières technologiques**, **246** décrochent leur joker pour le rattrapage, **572 sont admis**, dont 6 avec mention très bien.

Concernant les **1 720 bacs pro**, **902** sont repêchés pour un second tours, **498 sont admis**, dont 13 avec mention très bien.

Des résultats qui se veulent plutôt équivalents à ceux de l'édition passée avec des sujets, rappelons-le, identiques à ceux nationaux. Ces statistiques sont amenées à légèrement évoluer, sachant les proches épreuves de rattrapage dès cette semaine. « *Malgré des journées de scolarisation perturbées en novembre dernier et tout au long de l'année, les lauréats peuvent être fiers; félicitations à eux et*

bon courage à ceux qui sont en seconde session » déclare **Jacques Mikulovic**, recteur de Mayotte.

Prenons la température du côté de Sada

Voilà à peine quelques minutes que les grilles du lycée sont ouvertes et que certains candidats s'engouffrent dans la cour. Les résultats tant attendus ne seront affichés que dans une bonne heure mais qu'importe, mieux vaut être là avec les copains, qu'à ruminer chez soi. La nuit a été courte et les petits yeux sont plutôt de circonstance. On discute, on scroll ses réseaux sociaux, on fait quelques jongles dans le hall d'entrée ou bien on s'isole, casque sur la tête et musique à fond. Tous les moyens sont bons pour passer le temps et surtout attendre que les interminables minutes s'écoulent.

Du côté des bureaux, on ne chôme pas, l'imprimante tourne à plein régime Et pour les affichages à venir ET pour les relevés de notes, qu'il soit question des admis, des rattrapages ou bien même des recalés.



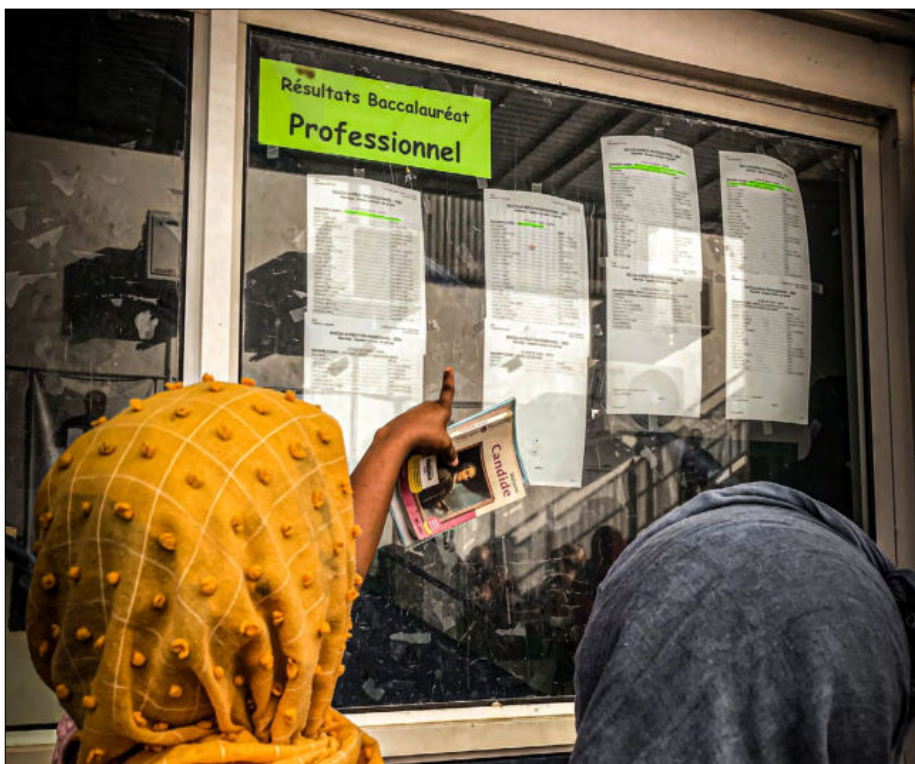
Ibrahim a décroché son bac général mention Très Bien et souhaite poursuivre des études ou en Biologie ou devenir Infirmier

C'est le jeu... 8h01 le verdict tombe d'abord pour les baccalauréats professionnel et technologique; les premiers cris libérateurs de joie se font entendre. La foule se densifie peu à peu, s'agglutinant sur les vitres qui font office d'affichage. Voilà les résultats du bac général qui se déploient à leur tour. Difficile est l'ac-

cès à ces feuilles A4 qui paraissent bien minuscules à cette distance, pourtant proche. Les fronts se rident, les yeux se plissent, la vue se doit d'être perçante. On suit son doigt, on trouve sa ligne, on ne réalise pas immédiatement et puis ça y est, on explose de bonheur et on sert fort ses camarades, ses parents tout aussi émus, voire même ses professeurs. Des professeurs qui, en partie, vont respectivement accueillir les jeunes, dans des salles dédiées, afin de leur remettre leur bulletin de notes, de coacher ceux qui partent en rattrapage dès ce mercredi ou bien de consoler ceux qui, d'emblée, ne pourront être de la fête des diplômés cette année.

Le proviseur **Jean-Pierre Redjekra** est parmi la foule, c'est sa dernière année en ce lycée de Sada. Une émotion double des plus légitimes : « Cela fait maintenant plus de 30 ans que je repasse le bac chaque année. L'émulation est toujours au rendez-vous sachant toute l'organisation que cela implique. Si cet exercice est bien maîtrisé, c'est notamment grâce à l'implication de toutes les personnes qui oeuvrent derrière, dans l'ombre. En comparaison des années précédentes, nous sommes toujours dans les statistiques habituelles qui se veulent bonnes. Bien sûr, on souhaiterait avoir encore plus de mentions "Très bien" mais on ne va pas se plaindre, loin de là et surtout, félicitations aux élèves. »

Si l'on plonge aux tréfonds de nos lointains souvenirs, il y a indiscutablement des professeurs qui nous ont positivement marqués. Des engagés-passionnés comme **Mme Nadjidhoubi**, jeune professeur STMS qui, pour sa toute première affectation et ouverture nouvelle de cette filière comprenant 33 élèves au sein du dit établissement, voit 1 seul de ses petits protégés partir au rattrapage sur 32 admis. Un suivi de 3 années et une réussite quasi totale baignée de joie pleinement partagée à chaque fois qu'un de ses lauréats vient lui sauter dans les bras.



Après s'être trouvé(e), on cherche aussi les copains

Bargeons direction Petite-Terre



Fatima n'en croit toujours pas ses yeux, elle vient de décrocher son bac pro STMS et est venue courir dans les bras de sa professeure Mme Nadjidhoubi



Le proviseur du Lycée de Sada vit toujours aussi intensément cette journée de résultats

Il a fallu prendre son mal en patience pour consulter les résultats sur place, au Lycée de Petite-Terre. En

effet, l'affichage n'a pu se faire qu'à 9h30, de quoi augmenter le stress de quelques élèves, venus depuis 8h00, à l'instar de cet étudiant

de la TRHC1 : "je stresse, je n'ai pas encore consulté les résultats. L'attente se fait longue mais je vais patienter".



Quelques élèves étaient déjà au rendez-vous, très tôt ce matin

Mais pas de panique, d'après un surveillant interrogé dans la foulée : "Je comprends tout-à fait le stress et l'impatience des élèves mais on a reçu les résultats il n'y a pas longtemps. Imprimer, afficher, s'organiser avec tout le monde, ça prend plus de temps que prévu. Mais pas de panique, il les auront d'ici 9h30".

Chose promise, chose due, le portail ouvre enfin son accès. Les premières réactions ne se font pas prier. **Moussa Naël**, néo-bachelier dans le domaine des métiers du commerce et de la vente, nous livre ses premières impressions, dans une joie contenue : " Je suis très heureux d'avoir obtenu mon bac et d'avoir rendu fier ma famille. En plus, la plupart de mes potes sont également bacheliers, c'est super ! Là

je vais un peu me reposer, puis me tourner rapidement vers les études supérieures“.

Même état d'esprit pour une élève redoublante de terminale générale. Cette dernière a enfin obtenu le graal cette année : *“Je suis très soulagée car je suis une redoublante et ça n'a pas été une année facile pour moi. Je me suis quand-même accrochée et ça a payé. Félicitations à ceux qui l'ont eu et courage à ceux qui vont au rattrapage. Quant aux redoublants, ne lâchez pas l'affaire ! Prochain objectif pour moi, réussir ma première année universitaire. Ça ne sera pas facile“.*

Ali Chaheoi Bahati, autre bachelière général, était, elle, beaucoup plus émotive et explosive : *“J'ai eu mon bac et j'en suis très contente ! Qu'est-ce que vous voulez que je dise d'autre ? Non plus sérieusement, c'est une année éprouvante qui s'achève. Je compte bien profiter au maximum de mes vacances ! Je peux me le permettre car j'ai fini mes démarches post-bac. Donc bonnes vacances à moi !”*

Vous le devinez, il n'y avait pas que la joie et les sourires. Certains



Quelques bachelières, posant fièrement avec leurs relevés de notes. Nous retrouvons Ali Chaheoi Bahati, tout à gauche

étaient plus déçus que d'autres, à l'instar d'une étudiante que nous avons interrogée. Cette dernière passera par un second tour : *“Forcément je suis un peu déçue mais je positive. Certains l'ont directement raté tandis que moi je passe le rattrapage. Je vais réviser et me donner à fond, pour décrocher moi aussi mon baccalauréat.”* On ne

lui souhaite que ça.

Félicitations à tous nos bacheliers mahorais. Une nouvelle aventure étudiante vous attend mais avant toute chose : BONNES VACANCES bien méritées...

La rédaction du JDM



Consultation de résultats au lycée de Petite-Terre, ici pour la série professionnelle



**INVITÉ D'HONNEUR :
CONFECTION DICIEDAYEUR**

**ATELIERS COUTURES
ATELIERS CRÉATIFS
IDÉES CADEAUX**

**05 AU 22
JUILLET 2023**

**HALL DU COMITÉ DU TOURISME
MAMOUDZOU**

**LUN AU VEN 8H À 17H,
SAM 9H À 15H**



ÉCONOMIE : Pour une autorité unique des transports à Mayotte : le ministre Carencio attend la copie d'ici trois mois

Cette fois c'est l'Etat qui le demande : l'optimisation des différents projets de transports publics et leur harmonisation à l'échelle du territoire, deux conditions de réussite qu'a constamment délivré Mohamed Hamissi. Les collectivités devront produire un document unique rassemblant l'ensemble des mobilités, avec chiffrage à la clé.

Lors de la visite tri-ministérielle des 24 et 25 juin, des réunions parallèles se sont tenues sur différents sujets, les constructions de logement pour Olivier Klein, les visites aux forces de l'ordre pour Gérard Darmanin, et parmi les thématiques touchant au ministre délégué aux Outre-mer Jean-François Carencio, les transports publics, avec une présentation dimanche 25 juin du Plan global de transports et déplacements de Mayotte (PGTD) eu conseil départemental.

Chaque autorité de gestion ou porteur de projets a pu décliner l'état d'avancement de son offre mobilité,



Mohamed Hamissi donne le "la" sur un des vélos de l'interco

avec participation des services de l'Etat : la CADEMA, le président de la Communauté de Communes de Petite Terre, la mairie de Mamoudzou, et

le Conseil départemental, qui a la compétence territoriale de mobilité. Les services de la préfecture, SGAR, DEAL, étaient notamment présents.



Mohamed Hamissi : "La mobilité, ce n'est pas uniquement se déplacer d'un point A à un point B"

Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, il est indispensable de coordonner les différentes autorités, les différents projets, sous peine de cacophonie et de guerre des modes, avec des doublons à la clé. Nous avons cité en exemple les deux lignes prévues de desserte en bus sur le trajet Tsararano-Mamoudzou, l'une pour le CD, l'autre la CADEMA, avec en plus, une desserte maritime sur cette même zone. A cette occasion, Mohamed Hamissi, spécialiste en transport public et mobilité, lauréat des talents européens à ce titre il y a un an, avait averti en décembre 2022 : « La coopération ne se décrète pas, les autorités de transport doivent accepter de discuter pour fixer des objectifs communs avec une feuille de route commune ». Une analyse visionnaire, car c'est ce que vient d'exiger le ministre Jean-François Carencio qui réclame « la production d'un document unique qui rassemble toutes les volontés de la mobilité interne à Mayotte, sous un

délai de trois mois maximum, en représentant le financement global attendu », rapporte le conseil départemental sur sa page Facebook.

Aucun des projets du PGTD n'a encore abouti

Nous avons donc de nouveau interpellé notre expert transport, invité à cette réunion avec le ministre. « J'étais présent aux côtés de mon président Saï Omar Olli, pour expliquer notre [plan de mobilité simplifié que j'avais présenté en Martinique](#) lors de la 1ère édition des 'Rendez-vous des mobilités des Outre-mer'. Je rappelle que Petite Terre n'a pas la compétence de la mobilité mais que le conseil départemental nous a délégué des services. » Il se réjouit bien sûr de l'orientation de la rencontre initiée par le conseil départemental et l'Etat, notamment du discours du président Ben Issa Ousseni, « il a indiqué haut et fort assumer pleinement son rôle en tant que chef de file de la mobilité ». Il est vrai que jusqu'à présent, ce sujet était fréquemment abordé dans les médias par le maire de Mamoudzou et le président de la CADEMA, moins par le président du CD. « Il a également expliqué que l'ensemble des autorités travaillent ensemble ». Un discours « rassurant ».

En réponse, le ministre incitait les parties en présence à travailler ensemble en produisant un document unique, « Jean-François Carencu a demandé d'optimiser les visions de mobilité et de travailler ensemble, entre autorités mais aussi avec la préfecture, et à produire un document unique dans les trois mois. »

L'Etat n'est plus directement financeur des transports publics, mais le fait à travers des appels à projet. Car sur le plan national, les réseaux de bus, métro, tramways, maritimes, etc., sont établis. Mais à Mayotte, tout reste à faire. « Nous avons un gros retard sur le PGTD qui prévoyait des transports urbains, interurbains, maritimes, à l'horizon 2023... Or, aucun n'est réalisé. » Si le manque d'accompagnement de l'Etat est souvent pointé, la mobilité est un domaine dans lequel



Mohamed Hamissi (2ème en partant de la droite), entouré de Ben Issa Ousseni, de Maymounati Moussa Ahamadi, et de Saïd Omar Olli

il a été « exemplaire », « le plan de financement du PGTD est ambitieux, sur Caribus et autres, l'Etat et ses services déconcentrés sont présents. Or, étant donné que les réalisations ne sont pas au rendez-vous, c'est logique qu'il continue à nous accompagner. »

« La mobilité, ce n'est pas uniquement se déplacer d'un point A à un point B »

La route est encore longue, si on peut oser cette métaphore, et elle doit être suivie avec une gouvernance centralisant l'ensemble des gestionnaires de transport, il avait d'ailleurs préconisé de mettre en place un syndicat mixte intermodal. « Il faut améliorer les mobilités à Mayotte sur trois plans, social, territorial et écologique.

En réalité, le concept de mobilité, on le découvre vraiment à Mayotte depuis la mise en place du projet Caribus, et par un exemple récent, la circulation alternée à Mamoudzou. Sur ce sujet, Mohamed Hamissi redonne un cadre, sans jugement de valeur sur les hommes qui les mettent en place, mais pour rappeler la législation à laquelle il faudra se plier un jour ou l'autre. En réalité, que ce soit les navettes CADEMA

ou la circulation alternée, ce sont des mesures prises dans l'urgence, et dans un contexte peu favorable, c'est même une prouesse : « C'est une bonne chose d'expérimenter comme l'a fait le maire Ambdilwahedou, car il a compris qu'il y avait un enjeu de santé publique des levers aux aurores notamment. Mais comme alternative à l'abandon de la voiture les jours pairs ou impairs, on ne propose qu'une navette gratuite de la maison au travail. Or, la mobilité, ce n'est pas d'aller d'un point A à un point B, c'est un droit social. C'est la liberté d'aller et venir partout, la possibilité de déposer un premier enfant à l'école, un deuxième au collège puis d'aller travailler ou chez le médecin. Et avec un réseau payant de transport public. Or, le réseau urbain et interurbain n'existe pas, pas plus que les navettes maritimes. On a mis la charrue avant les boeufs, et réduit la mobilité à une notion de déplacement d'un unique point à un autre. »

12 immatriculations par jour en Petite Terre

La diminution de la circulation qui a été constatée, également en raison de la fin de l'année scolaire, est une preuve selon lui que « il n'y a pas tant de voitures que ça à Mayotte, juste un

réseau routier sous-dimensionné ».

Avec la mise en place d'un service public régulier des transports à Mayotte, et ses itinéraires, ses horaires, les prix des billets, les mesures prises par Mamoudzou ou la CADEMA trouveront véritablement leur place.

Le document unique demandé par le ministre doit commencer à être travaillé sans attendre, mais du côté de Petite Terre qui a pris de l'avance, on demande que les projets relevant de son Plan mobilité simplifiée n'en soit pas bouleversé : « Nous avons prévu une ligne de transport en commun et l'implantation d'un programme vélo, un projet à 25 millions d'euros, et tout ça dans les trois prochaines années, car il y a urgence à maîtriser la voiture. Nous enregistrons 12 immatriculations par jour en Petite Terre, le parc auto explose ! Le



Du rond point Four-à-chaux au Faré, une piste cyclable pour diversifier les modes de transport

document unique doit l'intégrer, ne mettons pas Petite Terre en danger, laissons-nous réaliser les projets. »

Nous avons interrogé l'ingénieur sur le profil de l'autorité unique demandée par le ministre et qui coordonnera l'ensemble : « On ne sait pas encore si c'est une autorité unique qui articulera les réseaux, comme je le recommande, ou une autorité unique avec tous les pouvoirs. »

Rendez-vous en septembre donc.

Anne Perzo-Lafond



V
VATEL
HOTEL & TOURISM
BUSINESS SCHOOL

BACHELOR (BAC +3)
MANAGER EN HÔTELLERIE INTERNATIONALE

PROCHAINE RENTRÉE
SEPTEMBRE 2023



VOUS AVEZ DES QUALITÉS
NOUS EN FERONS VOTRE AVENIR !

RANK 1
IN FRANCE 2022



INSCRIPTION EN COURS:
06 92 42 49 57 OU
ADMISSIONS@VATEL.YT

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
+33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com

ÉDUCATION : Le collège de Koungou célèbre ses 20 ans en grande pompe !

Inauguré en 2003, le Collège Frédéric d'Achery a vu passer plusieurs milliers d'élèves en l'espace de deux décennies. Aussi pour marquer le coup, la direction de l'établissement a décidé d'organiser une cérémonie officielle en présence du recteur, Jacques Mikulovic mais également du premier principal du collège, Stéphane Planchand.

L'ambiance était à la fête ce lundi au collège de Koungou, pas seulement pour fêter les vacances scolaires qui approchent à grands pas, mais aussi pour souffler les vingt bougies de

l'établissement. Après avoir fait la visite des lieux au recteur, l'actuel principal, Gérard Chané, a pris la parole dans la cour devant les élèves du collège, réunis pour l'occasion, mais aussi devant leurs parents présents pour célébrer ce moment de partage et de communion.

Le collège Frédéric d'Achery, un établissement pas comme les autres

« Je suis fier d'être ici ! » a lancé Gérard Chané envers un public déjà conquis. Puis il a remercié l'ensemble des personnels de l'établissement pour leur travail et leur implication pour la

réussite des élèves. Il a salué le parcours effectué depuis vingt ans, notamment à l'adresse de Stéphane Planchand, principal du collège de 2003 à 2005. « Par votre engagement personnel, vous avez bâti les bases fondamentales qui nous permettent aujourd'hui de valoriser nos élèves et pour cela je vous en remercie ».

Puis ce fut au tour de de l'adjointe au maire de Koungou en charge des affaires scolaires, de l'enfance et Éducation, Louhenville Leroux, de s'adresser à l'auditoire. « Ce collège connaît beaucoup de réussite malgré un contexte social difficile. La



Le recteur a dévoilé un mur de photos d'anciens élèves avec l'aide de Louhenville Leroux, adjointe en charge des affaires scolaires, de l'enfance et Éducation.

commune continue de s'engager envers la jeunesse afin qu'elle réussisse. Pour cela elle aide et finance les activités sportives et la réussite scolaire. Vous pouvez ainsi compter sur nous pour vous accompagner, a-t-elle déclaré. Jacques Mikulovic a également prononcé un discours pour rendre hommage à l'ancien principal mais également pour valoriser les élèves du collège. « C'est un bel espoir pour vous, a-t-il dit. De nombreuses personnes s'investissent pour que vous réussissiez. Il y a des perspectives intéressantes pour peu que vous soyez sérieux dans la réussite scolaire. Sachez aussi, que votre collège est le plus grand de France et même d'Europe ! », a déclaré le recteur devant une foule d'adolescents en liesse à l'écoute de cette « distinction ». Le recteur en a profité aussi pour indiquer qu'un second collège allait voir le jour à Koungou « d'ici quelques années mais que rien ne remplacera le collège Frédéric d'Achery ».

Et comme un moment de bonheur n'arrive jamais seul, le collège a organisé la première cérémonie de remise de récompense à douze élèves pour leur résultats académiques bien-sûr mais aussi pour leur investissement dans la vie sociale et scolaire du collège. « Non seulement vous avez les félicitations et la reconnaissance de l'ensemble de vos professeurs, mais vous avez aussi brillé par votre comportement et contribué à la bonne réputation du collège », s'est félicité Gérard Chané avant de laisser la parole à Stéphane Planchand.

Un petit pincement au cœur pour l'ancien principal

« Vingt ans c'est énormément d'émotions, raconte Stéphane Planchand. C'est émouvant de revenir ici à Mayotte. J'ai vu ce collège évoluer, grandir dans la continuité. Voir autant de photos sur le panneau d'affichage à l'entrée du collège avec toutes ces personnes, c'est très émouvant. J'ai

vécu une extraordinaire aventure ici durant deux ans », reconnaît-il. Puis vient le moment des souvenirs et des anecdotes qui font que Mayotte est unique, comme le raconte Stéphane Planchand à l'occasion de la première rentrée scolaire, fin août 2003, où ce sont les membres de la Légion étrangère qui ont débarqué de Petite-Terre avec leurs camions pour installer le matériel. « Le collège était encore en travaux et le bateau qui contenait l'ensemble du matériel scolaire avait quelques jours de retard, il n'était pas encore arrivé dans l'île pour la rentrée des classes. Les légionnaires ont alors installé tout le matériel nécessaire qu'ils avaient pour que nous puissions faire notre rentrée », se souvient-il.

Ou encore cet autre exemple où des centaines de familles partageaient un repas en commun lors d'une cérémonie. « On ne vit ce genre de choses nulle part ailleurs », confie-t-il. Quant à savoir ce qu'il pense des



De nombreux parents d'élèves ont participé à cette cérémonie

élèves mahorais et de ce collège, il ne tarit pas d'éloges : « Ils sont adorables, doux, souriants, ils ont de l'appétence. Lors de mon départ, certains avaient organisé un barrage pour m'empêcher de partir, se remémore-t-il en souriant. Dans le village je connaissais les gens, il y avait une proximité avec la population. Le collège apportait quelque chose aux villages...C'était l'école de la République. Dès qu'il y avait un problème avec des élèves concernant la religion, j'allais voir le fundi et tout s'arrangeait, c'était l'ordre républicain. Le fait d'avoir été principal dans ce collège et de l'avoir inauguré est un moment qu'on vit rarement dans une carrière, c'est pour cela qu'il y a beaucoup d'émotions de **revenir vingt ans après** », conclue-t-il.



B.J.

Stéphane Planchand a été le premier principal du collège Frédéric d'Achery de 2003 à 2005.

Rassemblement de soutien contre les atteintes aux symboles républicains

En soutien à l'Appel des maires de France, la ville de Mamoudzou a organisé ce lundi 3 juillet, à midi, un rassemblement composé d'élus et d'agents municipaux.

Au regard des nombreux troubles à l'Ordre public qui touchent la Métropole depuis quelques jours, diverses manifestations pacifistes de soutien se sont organisées pour dénoncer les scènes d'extrême violence, de dégradation de biens publics et privés ainsi que de pillages qui se sont déroulées dans de nombreuses communes de France. Les symboles de la République en sont particulièrement la cible, à l'instar d'Hôtels de Ville, d'écoles, de bibliothèques et de polices municipales.



Rassemblement solennelle de soutien en présence des agents, des élus et du maire de Mamoudzou Ambdilwahedou Soumaila

La municipalité de Mamoudzou a tenu à faire manifester son soutien.

ENVIRONNEMENT : Saison des baleines : Pensons à Préserver avant d'Observer !

Les premières baleines à bosse ayant été aperçues depuis début juin dernier, la saison 2023 démarre sur les chapeaux de roues. Une richesse inestimable dont notre lagon mahorais bénéficie mais qui se doit d'être préservée, à minima, si l'on souhaite pouvoir profiter encore longtemps de cette incroyable cohabitation.

Avoir la chance d'observer ce géant des mers, au chant quasi hypnotique, est quelque chose qui ne relève pas du commun sachant que sa présence n'est jamais totalement acquise. Se positionner en tant qu'observateur privilégié doit aller de pair avec une respectueuse approche conscientisée et d'autant plus lorsque celle-ci se veut motorisée. Si ce discours de sensibilisation peut paraître annuellement redondant, il ne semble malheureusement pas pleinement assimilé par le commun des mortels. En effet, le **Parc naturel marin de Mayotte** a déjà recensé depuis ce début de saison 2 individus présentant des blessures importantes ET récentes, au niveau de leur dos et de leur dorsal. Sachant le caractère fragile de leur posture, il est évident que le respect de leur quiétude est de mise et ce, sous condition.

Une réglementation nationale



Comme chaque année, à la saison des baleines, le Parc Naturel Marin de Mayotte rappelle les réglementations obligatoire pour une observation réussie en toute sécurité (@MLG/DR/GR)

Depuis 2021, il est une loi nationale relative à toutes les aires de marines protégées et les eaux mahoraises ne font pas office d'exception. C'est ainsi que, depuis notre lagon, s'étendant à la territorialité maritime de notre zone

économique — soit une superficie globale de 69 000 km² — toute approche de nos mammifères marins se veut strictement encadrée afin de préserver leur quiétude.

Il est donc formellement interdit de perturber de manière intentionnelle, de poursuivre et/ou harceler une baleine, tout comme s'approcher à moins de 100 mètres. D'une vitesse limitée à 5 noeuds, seuls 2 navires maximum peuvent observer les baleines dans une zone variant de 100 à 300 mètres, dans le sens parallèle de leur nage (l'approche est interdite par l'avant et par l'arrière des mammifères marins).

Le manuel des bonnes pratiques de l'observation.

Proposant des conditions propices à leur reproduction, [notre lagon offre donc aux baleines à bosse de](#)



Dorsale blessée observée sur un individu

© David Lorieux

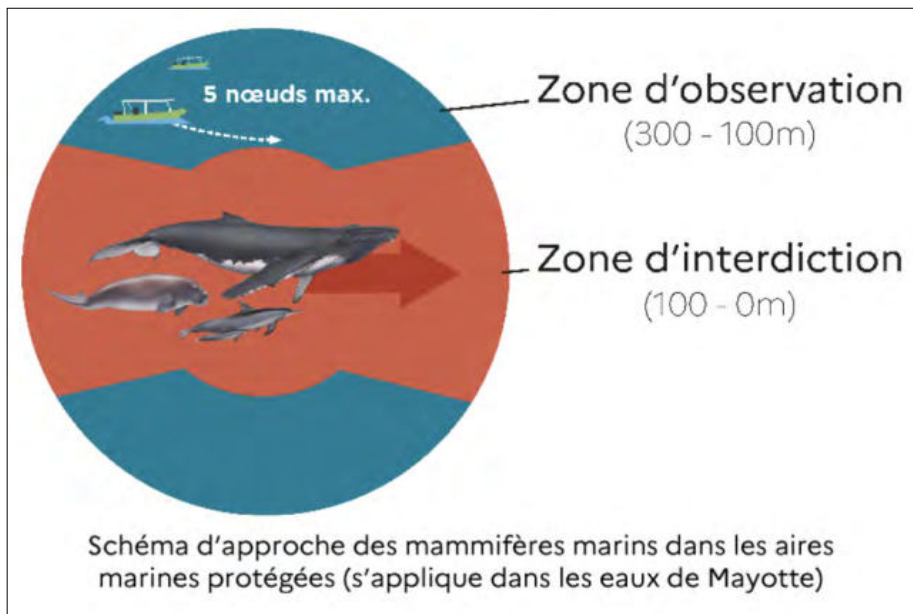
[quoi répondre pleinement à leurs attentes annuelles](#) . Ce cadeau de Dame Nature en lien avec notre hiver austral se doit d'être préservé le plus longtemps possible. Après une période de nourrissage dans les abondantes eaux froides de l'Antarctique, ces douces créatures viennent s'accoupler, mettre bas, se reposer et accompagner les premières brasses coulées de leurs baleineaux. Des activités de vie importantes qui se font sur réserve; raison double pour ne pas amplifier leur vulnérabilité.

Afin de profiter pleinement de ce spectacle vivant, le **Parc naturel marin de Mayotte vous rappelle ce petit récap' pour une bonne approche et belle observation :**

- Si 2 bateaux sont déjà présents dans la zone d'observation, je me place du même côté qu'eux et patiente à plus de 300 mètres ;
- En entrant dans la zone d'observation, j'avance calmement vers les animaux à une vitesse maximale de 5 noeuds par les 3/4 arrières (jamais pleinement de face ou par l'arrière) ;
- Arrivé à 100 mètres des animaux, je ne vais pas plus près. Je les suis parallèlement à leur trajectoire, pas plus de 30 minutes, tout en respectant la vitesse maximale autorisée ;
- Si les animaux viennent à moi, pour leur sécurité, je débraye mon moteur le temps de l'observation (rappelons que s'ils ne viennent pas ouï qu'ils s'éloignent, je respecte leur quiétude et je cherche absolument pas à les poursuivre) ;
- Je reste à bord de mon bateau et ne me mets pas à l'eau au risque de les déranger et de les faire fuir ;
- À la fin de mon observation, je m'éloigne calmement sans leur barrer la route.

Que faire si j'observe une baleine en détresse ou morte ?

Quelle que soit la posture de l'animal, restez à bonne distance et alertez le Réseau échouage mahorais de mammifères marins et de tortues marines (REMMAT) au 06.39.69.41.41. Dans la mesure du possible, restez sur place jusqu'à l'arrivée des personnes disposant des autorisations réglementaires pour intervenir sur ces espèces protégées.



SOCIÉTÉ : La Mission locale de Mayotte unifie ses forces



C'est lors de la dernière Assemblée Générale, ce 29 juin 2023, à la Réunion, qu'il a été conclu la création d'une antenne régionale océan Indien. Ici, la délégation mahoraise entourée des acteurs réunionnais au sein des locaux de la Mission locale de l'Est, à Bras-Panon

Prenant pleinement place et montée en puissance dans ce grand tout qu'est le réseau des missions locales de France, l'antenne mahoraise intègre officiellement l'Association régionale mission locale (ARML) océan Indien, aux côtés des 4 autres antennes basées à La Réunion.

À l'image de la zone Caraïbes qui a unifié ses antennes de Guyane, de Saint-Martin, de Guadeloupe et de Martinique en novembre 2022 dernier, sous l'égide de l'ARML Antilles-Guyanes, notre Mission locale de Mayotte va donc siéger, en l'entité de sa présidente, **Farianti M'Dallah**, au bureau exécutif océan

Indien offrant ainsi son expertise au travers d'une mutualisation des compétences avec ses homologues réunionnais. Une saine complémentarité offerte, en plus d'une pleine et légitime autonomie propre à chaque structure, au regard des respectifs tissus socio-économiques.

Comptabilisant 440 antennes à travers l'Hexagone et les Outre-mer, le réseau des missions locales de France s'articule donc en ramifications régionales, le tout piloté par la maison mère qu'est l'Union nationale des missions locales (UNML), basée à Paris.



SOCIÉTÉ : Mlezi Maoré change de présidence

C'est par communiqué, ce jour, que l'association historique, Mlezi Maoré qui intervient depuis plus de 20 ans sur notre département, dans les champs du Handicap, de la Jeunesse, des Solidarités, de l'Insertion et de la vie sociale, annonce la nomination de Fahoullia Mohamadi au poste de présidente.

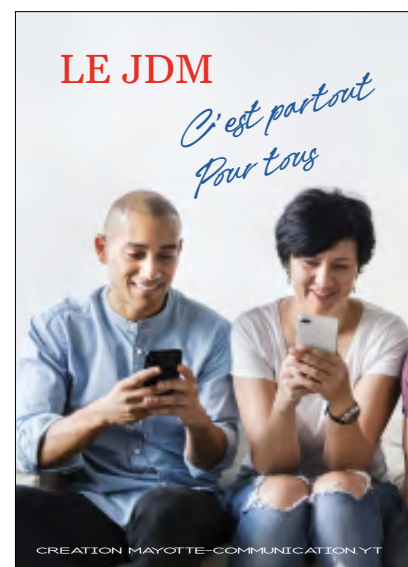
« L'édification de Mayotte est un projet collectif auquel je souhaite contribuer, en mettant l'accent sur l'éducation, en favorisant l'inclusion de tous, en impulsant le civisme, le respect de la singularité de chaque individu, et en proposant des réponses spécifiques aux besoins du territoire. Parce que Mlezi Maoré est au service des Mahorais », déclare la déléguée à la Recherche et à l'Innovation au Rectorat de Mayotte qui succède donc à Roukia Lahadji qui occupait ce poste depuis 6 ans.



Fahoullia Mohamadi est doctorante en Chimie et ingénierie des biomolécules et déléguée à la Recherche et à l'Innovation au sein du Rectorat de Mayotte



Mlezi Maore est une association du Groupe SOS depuis 2009



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



scannez moi

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Ville de Dzaoudzi-Labattoir

Rue de l'Hôtel de Ville BP 93

97610 Labattoir

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Dzaoudzi-Labattoir (976)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 20000879500011

Code postal / Ville : 97610 Labattoir

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : repas chaud

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Monsieur, Le Maire, Saïd Omar OILI - Tél : +33 269601175 - Mail : zaharia.toilibou@cc-petiteterre.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers de restauration scolaire

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans. Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet de l'accord-cadre sur 3 ans. Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans. Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement qui seront mis en place par l'opérateur économique Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent, correspondant à : qualité nutritionnelle des repas. Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre

ANNONCES LÉGALES

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 07 août 2023 - 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Service de Fourniture et Livraison en liaison froide des repas au restaurant scolaire d'école élémentaire Mohamed HOUMADI dit « Kichou » de la commune de Dzaoudzi-Labattoir.

Classification CPV : 15894210

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Service de Fourniture et Livraison en liaison froide des repas au restaurant scolaire d'école élémentaire Mohamed HOUMADI dit « Kichou » de la commune de Dzaoudzi-Labattoir.

Lieu principal d'exécution : Ecole élémentaire Mohamed HOUMADI dans la Commune de Dzaoudzi-Labattoir

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 80000 - Valeur maximale : 130000 euros

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

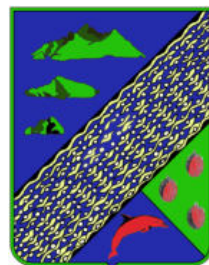
Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui

Détails sur la visite : Pour pouvoir faire la visite, les candidats devront s'adresser au plus tôt à /au : Prendre contact avec Madame Nadjila SALIM. La visite sur site doit être effectuée six jours avant la date limite de remise des offres. Plus aucune visite ne sera organisée dans les six jours précédant la date limite d

Date d'envoi du présent avis

03 juillet 2023



Ville de M'Tsamboro

170, avenue de la mairie
BP115

97630 M'Tsamboro

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mtsamboro (976), Numéro national d'identification : 20000884500014, Contact : MAIRIE DE M'TSAMBORO, 170, avenue de la mairie BP115, 97630 M'Tsamboro, FRANCE. Tél. : +33 269621950. Fax : +33 269621960. Courriel : mairie@mairie-mtsamboro.fr. Code NUTS : FRY5.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.mairie-mtsamboro.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

DIRECTION DE L'INGENIERIE ET DES SERVICES TECHNIQUES,, Numéro national d'identification : 20000884500014 625 ROUTE NATIONALE MTSAHARA , Contact : DIRECTION DE L'INGENIERIE ET DES SERVICES TECHNIQUES,, 97630 MTSAMBORO, FRANCE. Tél. +33 269637405. Courriel : maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr. Fax +33 269621960. Code NUTS : FRY5. Adresse internet : <https://www.mairie-mtsamboro.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

ANNONCES LÉGALES

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : DEUXIEME CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SPORTIF COUVERT À HAMJAGO

II.1.2) Code CPV principal

45212220

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : DEUXIEME CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SPORTIF COUVERT À HAMJAGO

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 6552000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : un seul lot

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Gros-Œuvre - Fondations spéciales

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45223220 , 45262210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Gros-Œuvre - Fondations spéciales

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 45% Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Charpente Métallique - Couverture - Bardage - Métallerie

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45262650 , 45261000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Charpente Métallique - Couverture - Bardage - Métallerie

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 45%

Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

ANNONCES LÉGALES

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : Menuiseries intérieures II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45421000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE
HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Menuiseries intérieures

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 45%

Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 5

II.2.1) Intitulé : Électricité Cfo/Cfa

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45311200

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE
HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Électricité Cfo/Cfa

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 45%

Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 7

II.2.1) Intitulé : Ascenseur

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

42416100

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE
HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Ascenseur

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 45% Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

ANNONCES LÉGALES

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 9

II.2.1) Intitulé : Terrassements – VRD

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45112500

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE
HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Terrassements – VRD

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 45% Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de ca-

talogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 11

II.2.1) Intitulé : Carrelage / Étanchéité

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45431000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE
HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Carrelage / Étanchéité

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 45%

Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 12

II.2.1) Intitulé : Menuiseries Extérieures

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45421000

II.2.3) Lieu d'exécution

ANNONCES LÉGALES

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE
HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Menuiseries Extérieures

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 45%

Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 13

II.2.1) Intitulé : Plâtrerie

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45410000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : 18 AVENUE DU STADE
HAMJAGO 97630 M'TSAMBORO

II.2.4) Description des prestations

Plâtrerie

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 45%

Qualité

Valeur technique : 30% Délai d'exécution : 15% Environnemental : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une

reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés Marché réservé : non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Les soumissionnaires doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution des prestations avant la remise des offres, selon les conditions suivantes : Les visites se dérouleront tous les après-midis, du lundi au vendredi.

ANNONCES LÉGALES

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 11 août 2023 - 23:59

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 12 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : lundi 14 août 2023 - 08:00

Lieu : DIRECTION DE L'INGENIERIE ET DES SERVICES TECHNIQUES.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : LE MAIRE BEN-SAID Laïthidine

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Mamoudzou Les Hauts du Jardin du collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 juin 2023

YATROU COMPANY

Par acte SSP du 05/06/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : YATROU COMPANY

Objet social : RESTAURATION RAPIDE,NEGOCE,IMPOR-TATION,EXPORTATION,DISTRIBUTION DE TOUS PRODUITS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES

Siège social : 178 RUE BOTO 97630 Acoua.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. PANDOR IRFAAN, demeurant 09 LOT

KANAVILLA 97440 Saint-André, M. HOUSSENI HIZ-

BOULLAH, demeurant 1451 BIS AVENUE DE BOURBON 97440 Saint-André

Immatriculation au RCS de Mamoudzou